

Au fil des ans, cinq adolescentes ont accusé Roman Polanski de violences sexuelles

9 NOVEMBRE 2019 PAR **MARINE TURCHI** ET **IRIS BREY**

L'affaire Roman Polanski rebondit à nouveau, avec la révélation vendredi dans *Le Parisien* d'un cinquième témoignage d'une femme accusant le cinéaste de viol lorsqu'elle était adolescente, en 1975. Le réalisateur « conteste fermement » les faits.

Mediapart retrace les nombreuses accusations qui l'ont visé, depuis la première affaire, en 1977.

L'affaire Roman Polanski rebondit à nouveau. *Le Parisien* a révélé, vendredi 8 novembre, un nouveau témoignage d'une femme accusant le réalisateur de viol : il s'agit de la photographe française Valentine Monnier, qui était âgée de 18 ans au moment des faits qu'elle dénonce, en 1975. Le cinéaste « conteste fermement toute accusation de viol ».

Valentine Monnier explique que c'est en découvrant, en juillet, que le réalisateur préparait un film sur l'affaire Dreyfus, qu'elle a décidé de rompre le silence, qu'elle avait maintenu pendant 44 ans. Et c'est le témoignage de l'actrice Adèle Haenel, le 3 novembre, qui lui a donné « *les dernières forces nécessaires* », dit-elle, pour parler à visage découvert – sous son vrai nom et avec sa photo.

Vendredi soir, Adèle Haenel – qui avait demandé, le 17 octobre, d'encadrer la projection du film de Polanski d'un débat au festival de la Roche-sur-Yon – a apporté publiquement, dans *Le Monde*, son soutien à la photographe. « *Je soutiens entièrement la démarche de Valentine Monnier et je sors bouleversée de la lecture de son témoignage*, explique la comédienne samedi matin, dans une déclaration écrite à Mediapart et au *Parisien*. *Je la crois. Sa démarche suscite d'autant plus d'admiration que son agresseur est puissant. Depuis lundi soir, j'entends parler avec émotion d'une nouvelle prise de conscience. Cette prise conscience nous engage aujourd'hui à accueillir la parole de Valentine Monnier, à la soutenir, à prendre soin de son histoire.* »

Ce n'est pas la première fois que Roman Polanski est accusé de viol par une femme qui était adolescente ou fillette au moment des faits. Mediapart retrace les cinq accusations qui ont visé, au fil des années, le cinéaste et les démentis de ce dernier. Sollicité par Mediapart samedi matin sur ces cinq témoignages, l'avocat du réalisateur, M^e Hervé Témime, n'a pas donné suite.

- **Valentine Monnier**

« *Sans J'accuse, je serais restée dans mon silence, comme je le fais depuis 44 ans* », a affirmé Valentine Monnier dans un texte adressé en septembre au *Parisien*. « *En 1975, j'ai été violée par Roman Polanski. Je n'avais aucun lien avec lui, ni personnel, ni professionnel, et le connaissais à peine*, a-t-elle expliqué au quotidien. *Ce fut d'une extrême violence, après une descente de ski, dans son chalet, à Gstaad (Suisse). Il me frappa, me roua de coups jusqu'à*

ma reddition puis me viola en me faisant subir toutes les vicissitudes. Je venais d'avoir 18 ans »

Elle n'a jamais déposé plainte et les faits sont aujourd'hui prescrits. Au fil des années, elle a relaté son histoire à plusieurs proches. Mais aussi, depuis #MeToo, dans des lettres à la police de Los Angeles, à Brigitte Macron, Franck Riester et Marlène Schiappa. Plusieurs témoignages recueillis par notre consœur du *Parisien* confortent le récit de la photographe.

Joint par *Le Parisien*, l'avocat de Roman Polanski, Hervé Temime, fait savoir que son client « *conteste fermement toute accusation de viol* ». Il indique, « *à titre personnel* », « *que les faits allégués datent d'il y a 45 ans. Qu'ils n'ont, pendant toutes ces longues années, jamais été portés à la connaissance de l'autorité judiciaire ou de M. Polanski. Dans de telles conditions, je déplore gravement la parution, à la veille de la sortie du film, de telles accusations.* »

Dans un communiqué diffusé dimanche 10 novembre, M^e Temime a affirmé de nouveau que son client démentait « *avec la plus grande fermeté* » les accusations de Valentine Monnier. « *Nous travaillons aux suites judiciaires à apporter à cette publication* », a-t-il encore indiqué.

- **Samantha Geimer**

C'est le témoignage de cette fillette de 13 ans qui déclenche l'affaire, en 1977. Aux policiers, elle décrit, avec ses mots d'enfant, l'ingestion d'un sédatif et d'alcool et des relations sexuelles non consenties, dans la maison de Jack Nicholson, à Los Angeles, en 1977, alors que l'acteur était en voyage. Roman Polanski nie tout viol mais reconnaît alors avoir eu des relations sexuelles illégales avec cette mineure. En échange, les autres chefs d'inculpation sont abandonnés. Le cinéaste passe 42 jours en détention pour subir un examen psychologique, avant d'être relâché. En 1978, redoutant une annulation de cet accord amiable et une éventuelle incarcération, Polanski fuit vers la France. En 1988, Samantha Geimer poursuit Polanski.

Un arrangement financier clôt le procès au civil, mais pas au pénal. En 2003, Samantha Geimer explique qu'elle veut tourner la page et « *pardonne* » publiquement au réalisateur, tout en rappelant les faits : « *Il m'a fait boire du champagne et avaler du Quaalude [un sédatif – ndlr]. Et a abusé de moi.* » Elle demande, à plusieurs reprises, l'abandon des poursuites. En juin 2017, elle « *implore* » le juge du tribunal supérieur de Los Angeles, Scott Gordon, « *de considérer une solution à ce dossier sans emprisonner un homme de 83 ans* ». « *Elle est fatiguée de cette affaire qui continue depuis 40 ans*, déclare alors l'avocat de Roman Polanski, Harland Braun. *Elle veut en finir avec ça.* » Le dossier est officiellement clos (*lire en page 2 les détails et réactions à l'affaire*).

- **Charlotte Lewis**

En mai 2010, l'actrice britannique Charlotte Lewis affirme que le réalisateur l'aurait forcée à avoir une relation sexuelle lorsqu'elle avait 16 ans, lors d'un casting organisé chez lui en 1983. « *M. Polanski savait que je ne n'avais que 16 ans quand nous nous sommes rencontrés, et il m'a forcée (à avoir des relations sexuelles avec lui) dans son appartement à*

Paris », déclare-t-elle lors d'une conférence de presse à Los Angeles. Elle en avait alors parlé à un ami, qui l'a confirmé en 2010 dans une attestation remise à la police.

Libération avait alors exhumé un entretien de 1999, dans laquelle l'actrice expliquait avoir voulu être la « *maîtresse* » de Polanski. Des propos que Charlotte Lewis avait démenti avoir tenu. « *J'en reste aux déclarations que j'ai faites à la police de Los Angeles et au procureur du comté de Los Angeles, et je serais heureuse d'être confrontée à Roman Polanski, en face à face, n'importe quand, n'importe où dans le monde car je dis la vérité et il le sait* », expliquait-elle.

- **Robin M.**

En août 2017, deux mois avant le séisme de l'affaire Weinstein, une femme identifiée sous le nom de « *Robin M.* » accuse le cinéaste de l'avoir agressée sexuellement lorsqu'elle avait 16 ans, en 1973. « *La raison pour laquelle j'ai gardé cela pour moi, c'est que je ne voulais pas que mon père fasse quelque chose qui aurait pu l'envoyer en prison pour le reste de sa vie* », a-t-elle expliqué lors d'une conférence de presse à Los Angeles. Son avocate, Gloria Allred, affirme que l'agression aurait eu lieu au sud de la Californie, mais que sa cliente ne donnera pas plus de détails.

Si « *Robin* » sort alors de son silence, c'est parce que, deux mois plus tôt, Samantha Geimer a demandé de clôre le dossier. « *Je parle maintenant car je veux que le monde et Samantha sache qu'elle n'est pas la seule victime de Polanski et que je ne suis pas passée à autre chose* », avait-elle fait savoir dans un communiqué.

- **Renate Langer**

L'article du "New York Times" sur Renate Langer, le 3 octobre 2017, deux jours avant l'affaire Harvey Weinstein.

Les déclarations de « *Robin* » ont poussé une autre femme à témoigner, un mois plus tard. En septembre 2017, Renate Langer, une ancienne actrice allemande âgée de 61 ans, dépose une plainte pour viol en Suisse. Elle affirme avoir été agressée en 1972 par le cinéaste, dans sa maison de Gstaad, alors qu'elle avait 15 ans.

Elle aurait rencontré Roman Polanski quand elle était mannequin à Munich et dit avoir accepté de venir le voir, étant donné la possibilité d'un casting.

Elle s'est confiée à son petit ami des années plus tard. Elle dit avoir tu cette affaire essentiellement par crainte que ses parents ne l'apprennent. « *Ma mère aurait eu une crise cardiaque* », confie-t-elle alors au *New York Times*, qui révèle les détails de son témoignage. « *Je me sentais honteuse, embarrassée, perdue et seule.* » Elle explique avoir décidé de parler en grande partie parce que ses parents n'étaient désormais plus en vie. Deux mois plus tard, la justice suisse déclare ces accusations prescrites.

- **Marianne Barnard**

Quelques jours plus tard, ce témoignage et l'affaire Weinstein, convainquent une nouvelle femme de témoigner. Marianne Barnard, une artiste américaine, affirme que le cinéaste

l'aurait violée en 1975, alors qu'elle avait 10 ans, lors d'une séance photo. Elle poste ce tweet (*ci-dessous*). Puis le 20 octobre 2017, elle témoigne dans le tabloïd britannique *The Sun*.

Selon son témoignage, c'est sa mère qui aurait pris un rendez-vous avec Roman Polanski pour une séance de photos. « *Je pensais aller à la plage à Malibu juste avec ma mère. Après un petit moment à deux, soudain, il était là, a-t-elle déclaré. Il y avait des rochers sur lesquels il a pris des photos de moi. Je pensais que c'était pour un magazine. D'abord, il a pris des photos de moi en bikini, puis j'ai dû remplacer le haut par une petite couverture en fourrure, puis il m'a dit d'enlever le haut de mon maillot de bain. Cela ne me dérangeait pas vraiment, vu que je n'avais que dix ans et que je me baladais souvent sur la plage sans haut. Mais ensuite, il m'a dit d'enlever la culotte de mon bikini, et là j'ai commencé à me sentir très mal à l'aise. Puis, à un moment donné, j'ai compris que ma mère était partie. Je ne sais toujours pas où elle était partie et je n'avais d'ailleurs pas compris jusque-là qu'elle avait quitté les lieux mais elle n'était juste plus là. Et c'est là qu'il m'a violée.* »

L'artiste américaine explique alors pourquoi elle a attendu plus de 40 ans pour rendre l'affaire publique : « *Je me sentais tellement mal que je n'ai rien dit pendant tout ce temps. Et avec toutes ces femmes qui ont osé parler courageusement, je me suis dit que je ne pouvais pas, en sachant ce que je sais, et en ayant traversé ce que j'ai traversé, ne pas m'exprimer* », dit-elle, en regrettant « *de n'avoir pas eu le courage de parler à une amie, un parent, un professeur à l'époque des faits* ».

Que répond Roman Polanski face à ces différentes accusations ? Sollicité par Mediapart, son avocat, Hervé Temime, n'a pas répondu. Mais en octobre 2017, l'avocat avait démenti la plupart des faits dans un communiqué adressé à la presse. « *M. Roman Polanski conteste formellement les accusations de M^{me} Barnard concernant des faits de 1975 alors qu'elle avait dix ans, écrivait-il. Les seuls faits qu'on peut lui reprocher sont ceux qui concernent Samantha Geimer, qu'il a reconnus dès sa première audition il y a 40 ans et à l'égard desquels M^{me} Geimer s'est encore exprimée récemment, en réaffirmant à la fois son pardon à M. Polanski et les reproches qu'elle faisait à la justice américaine. La justice suisse et la justice polonaise ont estimé qu'il avait exécuté sa peine, et au-delà. Il conteste toutes les autres accusations sans fondement dont il a fait l'objet.* »

La déclaration de Samantha Geimer au tribunal en août 1977

Polanski et ses défenseurs ont toujours su se faire entendre. Leurs avis sur le témoignage de Samantha Geimer a complètement effacé le récit de cette femme, jusqu'à ce que seules leurs voix à eux résonnent dans l'espace public. On en vient à ne retenir que leurs arguments ou leur méconnaissance du procès.

Bernard-Henri Levy déclare ainsi au *New Yorker* en mars 2019 qu'il s'agit d'« *une erreur de jeunesse* », alors que le réalisateur – qui a plaidé coupable pour rapports sexuels illégaux avec une fille de 13 ans – avait 43 ans au moment des faits.

Le réalisateur Quentin Tarantino, qui s'inspire de l'histoire de Sharon Tate (la femme de Polanski assassinée en 1969) dans son dernier film *Il était une fois... à Hollywood*, explique au micro de Howard Stern, en 2003 (selon un enregistrement retrouvé par Mediapart), que Samantha Geimer « *n'a pas été violée* », puisque le viol est forcément un

acte « *violent, où l'on jette la femme à terre* », alors que Geimer « *le voulait* », qu'elle en « *avait envie* » et qu'elle « *sortait même* » avec le réalisateur. Il a depuis présenté ses excuses à la victime.

Pour Alain Finkielkraut, sur [France Inter](#), en 2009, « *ce n'était pas une fillette, une petite fille, une enfant au moment des faits, c'était une adolescente qui posait dénudée pour Vogue hommes* ». Questionné sur Polanski, toujours sur France Inter, le philosophe déclare également : « *Si nous adoptons en effet cette définition extensive de la pédophilie, à ce moment-là, David Hamilton est un photographe pédophile, gravement pédophile, qui doit immédiatement entrer en rééducation, à ce moment-là, il faut retirer des bibliothèques [...] Nabokov. À ce moment-là, il y a vraiment un autodafé à faire de la pédophilie rampante de la littérature mondiale.* »

La même année, le réalisateur Costa-Gavras [déclare sur Europe 1](#) qu'à 13 ans, Samantha Geimer « *en fai[sait] 25* ». Questionné le 6 novembre dernier [sur le plateau de Mediapart](#), Gavras expliquait que « *sa victime lui a pardonné, c'est le moment peut-être de penser aussi au pardon. L'accusé a fait de la prison et il a payé pour ce qu'il a fait* ».

Plus récemment, en mars 2017, l'actrice Catherine Deneuve, [invitée de l'émission « Quotidien »](#) de Yann Barthès, estime, sans qu'on la contredise, que « *le mot de viol avait été excessif* » et que « *cette affaire a été traitée et jugée* ». Son autre argument est que Samantha « *ne faisait pas son âge de toute façon* ». Pourtant, à n'importe quel âge une pénétration sans consentement est un viol.

Toutes ces déclarations démontrent une seule chose : personne n'a écouté Samantha Geimer. Ces témoignages de soutien à Polanski non seulement véhiculent de fausses déclarations, mais participent à une culture du viol. En effet, en niant la gravité des faits et en justifiant les actes de Polanski (avec les arguments suivants : la fillette avait l'air plus âgée, elle le voulait, le viol ne peut être commis qu'avec force physique), tou·te·s minimisent et banalisent les violences faites aux femmes et renforcent les stéréotypes autour du viol.

Pourtant, il suffit de lire le témoignage de la fillette donné devant le tribunal (*grand jury testimony*) en août 1977. Sa déclaration est claire : âgée de 13 ans, elle a expliqué avoir dit « non » à plusieurs reprises à cet homme de 43 ans, avoir demandé à rentrer chez elle, avoir pleuré, eu peur, et Roman l'aurait, affirme-t-elle, pénétrée de force, sans son consentement.

On peut voir dans le documentaire *Wanted and Desired* de Marina Zenovich les photos prises par Polanski juste avant les actes sexuels. Le visage de Samantha Geimer porte encore les rondeurs de l'enfance d'une petite fille joyeuse. Selon André Gunthert, dans un article du site de l'EHESS, la plupart des images de la jeune fille qui ont circulé dans les médias sont des photos qui ont été prises après, ce qui brouillerait l'âge de la fillette dans un imaginaire commun. Samantha Geimer, elle, se présente dans son livre comme « *une enfant* » au moment des faits. Elle ne portait pas de soutien-gorge ce jour-là, parce qu'elle avait le corps d'une petite fille qui porte des marcelles et des culottes comme sous-vêtements, qui a un poster de Spider-Man au mur de sa chambre.

D'autres éléments du témoignage, que l'on peut lire sur [le site d'Abcnews](#) ou du [Los Angeles Times](#), sont glaçants. Les détails de son récit montrent la peur s'emparant de Samantha

Geimer, qui veut échapper à Roman Polanski. Après avoir accepté de boire du champagne et de poser avec une coupe dans la main, Polanski lui offre du Quaalude, un sédatif, qu'elle avale, dit-elle : « *Je devais déjà être bourrée sinon je n'aurais pas accepté.* » D'après le récit de la jeune fille, il lui demande d'abord d'enlever son haut pour prendre des photos d'elle seins nus, puis de se diriger dans le jacuzzi pour poursuivre la séance. Toujours selon elle, le cinéaste lui demande alors d'enlever sa culotte couleur ocre trop voyante dans l'eau. Lorsque Polanski la rejoint et qu'elle commence à avoir peur, dit-elle, elle se met à mentir et prétend qu'elle a de l'asthme pour qu'il la raccompagne chez elle. Il aurait refusé, selon elle.

Samantha Geimer explique « *qu'elle a du mal à marcher, à coordonner ses gestes, qu'elle se sent étourdie* ». Puis, une fois dans la chambre, Polanski lui aurait fait un cunnilingus. Dans sa déclaration, Samantha explique que le cinéaste est descendu et qu'il a commencé à faire un « *cuddliness* » – une expression qui n'existe pas, mais qui, par homophonie, ressemble à « *cunnilingus* » dans la langue anglaise, montrant qu'elle ne connaît pas le bon terme, que ce mot ne fait pas partie de son vocabulaire. Quand le procureur lui demande ce que ce mot signifie, Samantha Geimer répond que le réalisateur a mis « *sa bouche sur [s]on vagin* ».

Elle continue : « *J'étais prête à pleurer, je lui disais : "Non. Je t'en prie. Arrête."* » Samantha Geimer affirme qu'avant Roman Polanski, elle avait eu des rapports sexuels deux fois. D'après elle, le réalisateur la pénètre alors dans son vagin, lui demande pendant qu'il la pénètre la date de ses dernières règles. Elle répond qu'elle ne sait pas. Il lui demande de faire un effort, relate-t-elle. Elle répète qu'elle ne sait pas. Alors, il aurait changé de stratégie, d'après son récit, il lui aurait demandé si elle ne voulait pas qu'il la prenne « *par derrière* », ce à quoi elle a répondu « *non* », assure-t-elle. Il l'aurait tout de même pénétrée analement, selon elle.

Selon son témoignage, le rapport est interrompu par l'arrivée d'Anjelica Huston qui frappe à la porte. Polanski se serait levé pour lui ouvrir et lui aurait demandé de partir. Samantha Geimer aurait remis sa culotte, mais le réalisateur la lui aurait, à nouveau, retirée, et aurait repris la pénétration jusqu'à ce qu'il éjacule. La jeune fille dit avoir remis ensuite sa culotte et sa robe et l'avoir attendu dans la voiture en pleurant pendant dix minutes, alors qu'il parlait à Anjelica Huston, avant de la ramener chez elle.

Dès le lendemain, le 11 mars 1977, Polanski est arrêté et inculpé pour six motifs : avoir fourni une substance prohibée à une mineure, s'être livré à des actes licencieux et de débauche, s'être rendu coupable de relations sexuelles illicites, de perversion, de sodomie et de viol. Afin d'éviter un procès public où le nom de la victime deviendrait connu de tous, l'avocat de Samantha Geimer accepte que Roman Polanski plaide coupable d'avoir eu des rapports sexuels illégaux avec une mineure sans reconnaître les viols.

Malgré cette décision, le nom de la fillette fuite et Samantha Geimer va devoir vivre avec cette histoire collée à son nom toute sa vie. Polanski est condamné (pour détournement de mineure, donc) à 90 jours de prison pour conduire une expertise psychiatrique. Au bout de 42 jours, il est libéré pour conduite exemplaire. La veille de l'audience devant homologuer le rapport, Polanski apprend que le juge Rittenand estime la sentence insuffisante.

Le réalisateur décide de fuir les États-Unis avant que la justice ne close l'affaire. L'affaire reste donc ouverte aux États-Unis. En septembre 2009, lorsque Polanski est arrêté à

Zurich dans le cadre d'un traité d'entraide judiciaire pénale entre la Suisse et les États-Unis, plusieurs réalisateurs prennent sa défense, de Woody Allen à David Lynch. À l'époque, le producteur Harvey Weinstein va jusqu'à écrire que Polanski a « *déjà purgé sa peine* ».

Lorsque la journaliste Léa Salamé tente de questionner Roman Polanski sur l'affaire, dans l'émission « Stupéfiant », sur France 2, en octobre 2016 – alors que la Pologne, qui a d'abord refusé son extradition, rouvre la procédure –, le cinéaste refuse de répondre : « *Je vous ai prévenue que je n'ai pas envie de parler de... Ou on parle de cinéma, moi metteur en scène. [...] Je sais que vous êtes habile dans ce genre de trucs, mais ça ne va pas marcher avec moi, ou sinon je vais vous... pulvériser !* », lui rétorque-t-il, en se mettant à rire (voir les images).

L'« affaire » Samantha Geimer ouvre les yeux sur le fait que la parole d'une femme dénonçant des violences sexuelles a moins de valeur que celle d'un artiste soutenu par le milieu du cinéma. Pourquoi le témoignage de la fillette n'a-t-il pas trouvé d'écho jusqu'à maintenant – en particulier en France ?

Comme l'a relevé le journaliste Yann Gueguan sur Twitter, le 4 novembre, les différences entre les pages Wikipédia du cinéaste en France et aux États-Unis sont intéressantes. Sur la page américaine, les accusations de viols sont mentionnées dès le premier paragraphe. Avec l'actualité de ces derniers jours, la page française a été aménagée.